



FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**



21^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

30 septembre et 1 octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT 21^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL

30 septembre et 1 octobre 2017

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 21 août 2017
Ouverture des engagements :	Lundi 21 août 2017
Clôture des engagements :	Lundi 18 septembre 2017 (à minuit)
Parution du road-book :	Samedi 23 septembre 2017
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 23 septembre 2017 de 8h00 à 14h30 et le Samedi 30 septembre 2017 de 8h30 à 14h00
Vérifications des documents :	Samedi 30 septembre 2017 de 9h00 à 14h00 Garage AD à LAFEUILLADE EN VEZIE
Vérifications des voitures :	Samedi 30 septembre 2017 de 9h30 à 14h30 Garage AD à LAFEUILLADE EN VEZIE
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 30 septembre 2017 à 9h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 30 septembre 2017 à 13h00 Mairie de LAFEUILLADE EN VEZIE
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 30 septembre 2017 à 15h00 Mairie de LAFEUILLADE EN VEZIE
Publication des heures et ordres de départ :	Mairie de LAFEUILLADE EN VEZIE
1 ^{ère} étape	Samedi 30 septembre 2017 à 15h00
2 ^{ème} étape	Samedi 30 septembre 2017 à 19h30. Suivant classement 1 ^{ère} étape, pénalités incluses
Départ de la 1^{ère} étape : 1^{ère} voiture	Samedi 30 septembre 2017 à 16h00
Arrivée de la 1^{ère} étape : 1^{ère} voiture	Samedi 30 septembre 2017 à 17h22
Départ de la 2^{ème} étape : 1^{ère} voiture	Dimanche 1 ^{er} octobre 2017 à 9h00
Arrivée de la 2^{ème} étape : 1^{ère} voiture	Dimanche 1 ^{er} octobre 2017 à 12h53
Vérifications finales :	Dimanche 1 ^{er} octobre 2017 à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 1 ^{er} octobre 2017 - Mairie de LAFEUILLADE EN VEZIE : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 1 ^{er} octobre 2017 sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 21^{ème} Rallye Régional du Cantal 2017 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne n°R/26 du 04/07/2017 et de la FFSA n° 653 du 04/07/2017

COMITE D'ORGANISATION

Président : Jacques CARLAT

Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS

Secrétariat du rallye : 56 rue François Villon 15000 AURILLAC

Téléphone : 04.71.63.71.20 06.80.18.05.71

Permanence du rallye : 56 rue François Villon 15000 Aurillac, de 8H00 à 21H30, jusqu'au 29 septembre 2017 puis à la Mairie de Lafeuillade en Vezie en les 30 septembre et 1 octobre 2017 Téléphone : 06.80.18.05.71

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 56 rue François Villon 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Fabien PASCAL	154264/0701
Membres du Collège :	Dominique LASSUS	30953/1422
	Michel BEAULATON	3816/1613
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC :	Christian SIGNORET	2880/1602
Directeurs de course adjoints PC :	Bernard GALARD	4608/0901
Directeurs de course & adjoints aux ES :		
ES 1/3/5	Marc HABOUZIT	7145/1610
Adjoint	Christelle HABOUZIT	128356/1610
ES 2/4/6	Yves ESCLOUPE	76046/0903
Adjoint :	Guy ANDRIEU	144925/0906
Informatique classement :	Cédric VALENTIN	190616/0805
Médecin chef :	Mourad CHOUAKI	
Commissaires techniques :	Serge PEGOLOTTI <i>responsable</i>	6047/1603
	Alain FARNIERE	64948/0901
	Didier GENRIES	228242/0902
Chargés des relations avec les concurrents :		
	Marcel CABROL	14590/0915
	Bruno CAMBOULAS	23614/0903

Voiture tricolore sécurité DC : *en cours*

Chargé des relations avec la presse : Jean Paul HUGON

1.2P. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} Rallye Régional du Cantal 2017 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2018 Coefficient 2
- le challenge 2017 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2017 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement,

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 30 septembre 2017 de 9h00 à 14h00

Garage AD à LAFEUILLADE EN VEZIE

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 30 septembre 2017 de 9h30 à 14h30

Garage AD à LAFEUILLADE EN VEZIE

Les vérifications finales : Dimanche 1^{er} octobre 2017

Garage AD à LAFEUILLADE EN VEZIE, à la fin du rallye.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 21^{ème} Rallye Régional du Cantal 2017 doit adresser l'**Ecurie des Volcans 56 rue François Villon 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 18 septembre 2017** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre **ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

Tout équipage régulièrement engagé, qui annule sa participation après la date de clôture d'engagement, aura une retenue de 25 € pour les frais administratifs, sans réponse dans les délais par fax ou email

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée Samedi 30 septembre et le : Dimanche 1^{er} octobre 2017 parking de la salle polyvalente de LAFEUILLADE EN VEZIE (derrière la mairie)

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2017.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un aditif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 21^{ème} Rallye Régional du Cantal 2017 représente un parcours de 111,070 Km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,070 Km

ES 1-3-5 LA TRAPPE 6,930 Km

ES 2-4-6 JUNHAC 5,760 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu les :

- Samedi 23 septembre 2017 de 8h00 à 14h30

- Samedi 30 septembre 2017 de 8h30 à 14h00

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires : conformes au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. :CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P : PRIX

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs
- à 1 commissaire par ES

Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL	1 ^{er} 450€	2 ^{ème} 350€	3 ^{ème} 300€
GROUPES	1 ^{er} 300€	2 ^{ème} 150€	
CLASSES			

1 à 3	4 à 9	10 et +	
295 €	295 €	295 €	+ une coupe
	140 €	140 €	+ une coupe
		90 €	+ une coupe

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 200 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs

ANNEXE 1 – ITINERAIRE et HORAIRE

		Dist .cumulées	Dist. Partielles	Temps	Horaires
1° ETAPE - 1° SECTION - SAMEDI 30 SEPTEMBRE					
CH 0	SORTIE PARC FERME LAFEUILLADE	0.000			16 h 00
CH 0A	ENTREE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE	0.500	0.500	00 h 03	16 h 03
CH 0B	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE	0.500		00 h 15	16 h 18
CH 1	CH départ ES 1 LA TRAPPE	13.200	12.700	00 h 20	16 h 38
	ES 1 DEPART ES 1	13.500	0.300	00 h 03	16 h 41
	ARRIVEE ES 1	20.430	6.930		
	POINT STOP ES 1	20.730	0.300		
CH 2	CH départ ES 2 JUNHAC	22.130	1.400	00 h 14	16 h 55
	ES 2 DEPART ES 2	22.430	0.300	00 h 03	16 h 58
	ARRIVEE ES 2	28.190	5.760		
	POINT STOP ES 2	28.490	0.300		
CH 2A*	ENTREE PARC FERME LAFEUILLADE	37.190	8.700	00 h 24	17 h 22
2° ETAPE - 2° SECTION - DIMANCHE 1 OCTOBRE					
CH 2B	SORTIE PARC FERME LAFEUILLADE	37.190			09 h 00
CH 2C	ENTREE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE	37.690	0.500	00 h 03	09 h 03
CH 2D	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE	37.690		00 h 20	09 h 23
CH 3	CH départ ES 3 LA TRAPPE	50.390	12.700	00 h 20	09 h 43
	ES 3 DEPART ES 3	50.690	0.300	00 h 03	09 h 46
	ARRIVEE ES 3	57.620	6.930		
	POINT STOP ES 3	57.920	0.300		
CH 4	CH départ ES 4 JUNHAC	59.320	1.400	00 h 14	10 h 00
	ES 4 DEPART ES 4	59.620	0.300	00 h 03	10 h 03
	ARRIVEE ES 4	65.380	5.760		
	POINT STOP ES 4	65.680	0.300		
CH 4A	ENTREE PARC REGROUP. LABESSERRETTE	65.880	0.200	00 h 10	10 h 13
2° ETAPE - 3° SECTION - DIMANCHE 1 OCTOBRE					
CH 4B	SORTIE PARC REGROUP. LABESSERRETE	65.880		01 h 02	11 h 15
CH 4C	ENTREE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE	74.380	8.500	00 h 24	11 h 39
CH 4D	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE	74.380		00 h 15	11 h 54
CH 5	CH départ ES 5 LA TRAPPE	87.080	12.700	00 h 20	12 h 14
	ES 5 DEPART ES 5	87.380	0.300	00 h 03	12 h 17
	ARRIVEE ES 5	94.310	6.930		
	POINT STOP ES 5	94.610	0.300		
CH 6	CH départ ES 6 JUNHAC	96.010	1.400	00 h 14	12 h 31
	ES 6 DEPART ES 6	96.310	0.300	00 h 03	12 h 34
	ARRIVEE ES 6	102.070	5.760		
	POINT STOP ES 6	102.370	0.300		
CH 6A*	ENTREE PARC FERME LAFEUILLADE	111.070	8.700	00 h 24	12 h 58

* CH 2A et CH 6A avance non pénalisée.

Annexe 2 - Horaires des voitures de sécurité

Section 1 : samedi 30 septembre 2017										
	Tricolore	Autorité	Promo 1	Promo 2	Info Sono	000 B	000 A	00	0	1ère Voiture
CH 0	15 h 00	15 h 15	15 h 20	15 h 25	15 h 30	15 h 35	15 h 40	15 h 45	15 h 55	16 h 00
CH 0A	15 h 03	15 h 18	15 h 23	15 h 28	15 h 33	15 h 38	15 h 43	15 h 48	15 h 58	16 h 03
CH 0B	15 h 18	15 h 33	15 h 38	15 h 43	15 h 48	15 h 53	15 h 58	16 h 03	16 h 13	16 h 18
CH 1	15 h 38	15 h 53	15 h 58	16 h 03	16 h 08	16 h 13	16 h 18	16 h 23	16 h 33	16 h 38
ES 1	15 h 41	15 h 56	16 h 01	16 h 06	16 h 11	16 h 16	16 h 21	16 h 26	16 h 36	16 h 41
CH 2	15 h 55	16 h 10	16 h 15	16 h 20	16 h 25	16 h 30	16 h 35	16 h 40	16 h 50	16 h 55
ES 2	15 h 58	16 h 13	16 h 18	16 h 23	16 h 28	16 h 33	16 h 38	16 h 43	16 h 53	16 h 58
CH 2A	16 h 22	16 h 37	16 h 42	16 h 47	16 h 52	16 h 57	17 h 02	17 h 07	17 h 17	17 h 22

Section 2 : dimanche 1 octobre 2017										
	Tricolore	Autorité	Promo 1	Promo 2	Info Sono	000 B	000 A	00	0	1ère Voiture
CH 2B	08 h 00	08 h 15	08 h 20	08 h 25	08 h 30	08 h 35	08 h 40	08 h 45	08 h 55	09 h 00
CH 2C	08 h 03	08 h 18	08 h 23	08 h 28	08 h 33	08 h 38	08 h 43	08 h 48	08 h 58	09 h 03
CH 2D	08 h 23	08 h 38	08 h 43	08 h 48	08 h 53	08 h 58	09 h 03	09 h 08	09 h 18	09 h 23
CH 3	08 h 43	08 h 58	09 h 03	09 h 08	09 h 13	09 h 18	09 h 23	09 h 28	09 h 38	09 h 43
ES 3	08 h 46	09 h 01	09 h 06	09 h 11	09 h 16	09 h 21	09 h 26	09 h 31	09 h 41	09 h 46
CH 4	09 h 00	09 h 15	09 h 20	09 h 25	09 h 30	09 h 35	09 h 40	09 h 45	09 h 55	10 h 00
ES 4	09 h 03	09 h 18	09 h 23	09 h 28	09 h 33	09 h 38	09 h 43	09 h 48	09 h 58	10 h 03
CH 4A	09 h 13	09 h 28	09 h 33	09 h 38	09 h 43	09 h 48	09 h 53	09 h 58	10 h 08	10 h 13

Section 3 : dimanche 1 octobre 2017										
	Tricolore	Autorité	Promo 1	Promo 2	Info Sono	000 B	000 A	00	0	1ère Voiture
CH 4B	10 h 15	10 h 30	10 h 35	10 h 40	10 h 45	10 h 50	10 h 55	11 h 00	11 h 10	11 h 15
CH 4C	10 h 39	10 h 54	10 h 59	11 h 04	11 h 09	11 h 14	11 h 19	11 h 24	11 h 34	11 h 39
CH 4D	10 h 54	11 h 09	11 h 14	11 h 19	11 h 24	11 h 29	11 h 34	11 h 39	11 h 49	11 h 54
CH5	11 h 14	11 h 29	11 h 34	11 h 39	11 h 44	11 h 49	11 h 54	11 h 59	12 h 09	12 h 14
ES 5	11 h 17	11 h 32	11 h 37	11 h 42	11 h 47	11 h 52	11 h 57	12 h 02	12 h 12	12 h 17
CH 6	11 h 31	11 h 46	11 h 51	11 h 56	12 h 01	12 h 06	12 h 11	12 h 16	12 h 26	12 h 31
ES 6	11 h 34	11 h 49	11 h 54	11 h 59	12 h 04	12 h 09	12 h 14	12 h 19	12 h 29	12 h 34
CH 6A	11 h 58	12 h 13	12 h 18	12 h 23	12 h 28	12 h 33	12 h 38	12 h 43	12 h 53	12 h 58